



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 14/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D - 2020/384

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

Attribution de subventions en faveur d'opérateurs culturels. Aide à la Création et à la Production, Plateforme d'accompagnement des artistes et opérateurs culturels dans le cadre de la crise sanitaire, autres subventions. Conventions. Autorisation. Signature

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la séance du 2 mars dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à attribuer, au titre du fonds d'aide à la création et à la production, divers soutiens financiers conformément aux préconisations formulées par la commission constituée à cet effet.

Cette dernière s'est à nouveau réunie, et a formulé les propositions mentionnées ci-après.

Je vous propose donc d'affecter la somme de 194 430 euros, ainsi répartie :

ARTS DE LA SCENE		
DANSE		
Cie la Coma	12 000 euros	BôPEUPL
Cie hors-série	8 000 euros	Chronic(s) 2
Origami	4 000 euros	Sunnyboom épisodes 1 et 2
Cie Steven Cohen	8 000 euros	iBall
La Tierce	8 000 euros	Praxis 17 et 18
Esprit de corps – CDCN	8 000 euros	Danse on air
Fish and shoes	4 000 euros	Fish mind
THEATRE		
Cie Pension de famille	4 000 euros	Espaces hospitaliers
Art en production	4 000 euros	Scalp !
Cie Betty Blues	4 000 euros	T'as la vie devant toi
Dromosphère	4 000 euros	Oratorio Vigilant Animal – Opus 3 et intégrale
Fais et rêve	4 000 euros	Vivarium
Intérieur nuit	4 000 euros	Le dortoir des mouettes
J'adore ce que vous faites	4 000 euros	Mademoiselle Personne
Cie des Limbes	7 000 euros	Ces yeux
Cie du Réfectoire	4 000 euros	A fleur de peau 3 – « la fratrie »
Cie les Petites secousses	3 500 euros	DRAG
Point de fuite	8 000 euros	Le tuyau de Claveau
MUSIQUE		
Déluge	3 000 euros	Orchid
FIMEB	4 430 euros	FIMEB session
Fracas	4 000 euros	Elle tourne !
ARTS VISUELS		
Brumm	4 000 euros	Les scénobjectifs
Burdigalaxy	7 000 euros	Carrousel
Groupe des 5	1 500 euros	Orca
N'a qu'un œil	4 000 euros	Les gens qui
5UN7	8 000 euros	Programmation artistique de septembre 2020 à janvier 2021
Extra	4 000 euros	UTOPOP
BAM project	8 000 euros	Atravesar
Itinéraire des photographes voyageurs	4 000 euros	Co-édition d'un ouvrage

Zebra 3	12 000 euros	En nage
CINEMA		
La 3 ^{ème} porte à gauche	4 000 euros	Projection in situ Paziienza / Crouzel
ARTS NUMERIQUES		
Organ Phantom	12 000 euros	Echo à venir 9
LIVRE		
Disparate	8 000 euros	Zinefest 8
Les Requins marteaux	4 000 euros	Les requins marteaux ont 30 ans

Il convient également d'attribuer, au titre du Fonds d'Aide à l'Innovation les aides suivantes :

- L'Esprit du piano : 4 000 euros
- Diffractis : 1 000 euros
- Observatoire des politiques culturelles : 10 000 euros

De même, conformément aux sommes réservées à cet effet dans le cadre de la Décision modificative votée le 24 novembre 2020, il convient d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (ESTBA) : 26 325,44 euros
- SASU Théâtre National Bordeaux Aquitaine : 63 520,40 euros

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation intitulée « un été à Bordeaux », diverses subventions avaient été, dans le cadre de l'arrêté municipal 202012139 pris en application de l'article 19 de la Loi 2029-290 du 23 mars dernier attribuées.

Deux des projets retenus n'ayant été pu être maintenus, il convient d'annuler les subventions suivantes :

- Cie Jeanne Simone : 3 000 euros
- Foutrack Deluxe : 4 000 euros

Enfin, une subvention exceptionnelle de 20 000 euros sera attribuée à Agec&Co ; elle correspond à la participation de la Ville à la mise en œuvre d'une plateforme numérique d'accompagnement des artistes et acteurs culturels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2020, rubrique 30 – nature 6574, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.
- Procéder à l'annulation des subventions arrêtées au bénéfice des deux associations ci-dessus mentionnées et à la réintégration des enveloppes correspondantes au sein de la rubrique 30 – nature 6574 de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX – SASU THEATRE NATIONAL
BORDEAUX AQUITAINE – AVENANT N° 1**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020

Et

La SASU Théâtre National Bordeaux Aquitaine, représentée par sa président madame Catherine Marnas

Il a été convenu :

Article unique

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2020, telle que définie à l'article 2 de la convention établie pour l'exercice 2020, est majorée de la somme de 63 520.40 euros.

Cette somme correspond au montant des fluides facturés par la Ville de Bordeaux au titre des locaux mis à disposition.

Cette participation sera créditée au bénéfice de cette structure en une tranche unique.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la SASU

L' Adjoint au Maire

La Présidente

**CONVENTION VILLE DE BORDEAUX – ECOLE SUPERIEURE DE
THEATRE DE BORDEAUX AQUITAINE – AVENANT N° 1**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020

Et

L'association Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine (ESTBA), représentée par son président monsieur Olivier Brochet

Il a été convenu :

Article unique

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2020, telle que définie à l'article 2 de la convention établie pour l'exercice 2020, est majorée de la somme de 26 325.44 euros.

Cette participation sera créditée au bénéfice de cette structure en une tranche unique.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

L' Adjoint au Maire

Le Président